

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr ARCIS Michel, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mmes Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Marie-Hélène ROUX.

Absents représentés : Mme Chantal GERENTES (représentée par Mr Régis LAC), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mme Agnès MERCIER), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Patrick VEY (représenté par Mr Michel ARCIS)

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Réunion BRGM le 25 novembre :** Mr MOUNIER indique que cette réunion avait pour but de mettre en place une étude de zonage concernant les risques liés aux glissements de terrains sur le territoire de la commune. Il indique qu'un article sera inséré dans le prochain bulletin pour lancer un appel aux détenteurs d'informations sur le sujet.
- **Réunion NATURA 2000 le 2 décembre :** Mme DARNE informe le Conseil que la commune d'Alleyrac est porteuse du projet Natura 2000, avec le soutien de Mr BORGET du CPIE. Des panneaux explicatifs ont été installés dans les bois de Breysse et il serait intéressant de mettre en place des visites en partenariat avec l'Espace Culturel Européen.
- **Elections des délégués aux élections sénatoriales le 5 décembre à 18 heures 30 :** les délégués ont été élus ce jour-là.
- **Marché de Noël le 7 décembre :** Mr GALLAND indique que la fréquentation et le chiffre d'affaires étaient en légère baisse par rapport à l'année dernière. Par contre, les exposants ont apprécié la convivialité de cette animation et la bonne organisation.
- **Sainte Barbe le 13 décembre :**
- **Repas des aînés le 14 décembre :** Mme MERCIER informe le Conseil que ce repas a été organisé à la salle des fêtes et a réuni 80 convives. L'animation musicale et le repas ont été très appréciés. La distribution des colis aux personnes n'ayant pu participer à ce repas est en cours.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 2150 (Les Marteaux) : Mme GUEZO étant intéressée par cette affaire, elle ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur cette vente.

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 195 (Place François d'Estaing).

Un débat s'engage quant à l'utilité de préempter sur cette vente. Mr NICOLAS estime que la démolition pourrait faciliter l'accès à la rue centrale et améliorer la visibilité. Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune envisage déjà d'acquérir d'autres maisons en centre-bourg pour la création d'aires de stationnement et que cette dépense n'est pas prévue. De plus, cette démolition paraît compliquée en raison de la hauteur de l'édifice et n'est

envisageable qu'après une étude de faisabilité et après avoir obtenu l'avis favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Certains élus soulignent que cette maison faisait partie d'un ensemble et que sur le plan esthétique, cette opération ne serait pas sans conséquences. Mme MERCIER pense qu'il est aussi dommage d'empêcher une installation en centre-bourg et la rénovation d'une vieille maison.

Après délibération, le Conseil municipal décide avec 4 votes contre de ne pas préempter sur cette vente.

Par ailleurs, Mr le Maire tient à informer le Conseil de l'accord amiable obtenu avec les propriétaires de la maison située rue Via Croze pour laquelle des négociations avaient été entamées il y a quelques mois. Le notaire doit envoyer une lettre d'accord pour la proposition de rachat faite par la commune. Il précise que les acquisitions de vieilles maisons pour y réaliser des opérations d'aménagement de l'espace public pourraient être subventionnées. Le Conseil estime qu'il serait souhaitable de commencer des négociations avec les propriétaires dès à présent.

Décisions modificatives

Mr le Maire présente les décisions modificatives à adopter pour les différents budgets :

Budget du Mont :

- Compte 6156 : + 500 €
- Compte 023 : - 500 €
- Compte 021 : - 500 €
- Compte 2188 : - 500 €

Budget Pôle Santé :

- Compte 1641(dépenses) : + 116000 €
- Compte 1641 (recettes) : + 116000 €
- Compte 66111 : + 1000 €
- Compte 668 : + 2500 €
- Compte 023 : - 3500 €
- Compte 021 : - 3500 €
- Compte 2313 : - 3500 €

Budget principal :

- Compte 6336 : + 600 €
- Compte 6453 : + 300 €
- Compte 6574 : - 900 €
- Compte 752 : + 15000 €
- Compte 61551 : + 6500 €
- Compte 61558 : + 3200 €
- Compte 6156 : + 3100 €
- Compte 61522 : + 2200 €
- Compte 1641 : + 2700 €
- Compte 21318 – 34 : - 2700 €
- Compte 2151 – 13 : + 40000 €
- Compte 2041512 : - 40000 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Paiement des travaux complémentaires de la voirie au-dessus du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un marché complémentaire a été passé pour la voirie située au-dessus du lotissement Paul Séjourné permettant de rejoindre le lotissement de la Chenevette. Il propose au Conseil de régler les dépenses afférentes à ce marché sur le budget communal. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de régler les dépenses du marché complémentaire pour la voirie du haut du lotissement sur

le budget communal. Les dépenses afférentes à la voirie et aux espaces verts du lotissement seront, quant à elles, réglées sur le budget lotissement. Le déficit constaté de ce budget sera pris en compte sur le budget communal ultérieurement.

Subvention complémentaire au budget d'aide sociale : Monsieur le Maire indique que pour faire face aux dépenses restantes jusqu'au 31 décembre, il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention supplémentaire au budget d'aide sociale. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire de 1200 €uros au budget d'aide sociale. Mr NICOLAS estime que les dépenses afférentes aux repas et aux colis des aînés devraient être payées directement sur le budget communal car la finalité du budget d'aide sociale est uniquement d'accorder des aides aux personnes en difficulté. Mr LAC indique que cela permet de mieux suivre le budget, mais que c'est effectivement possible.

Pôle Laurent Eynac – modification de l'avenant n° 2 du lot désamiantage : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier la délibération prise en date du 25 septembre concernant l'avenant 2 du lot désamiantage. En effet, cette délibération faisait état de la moins-value du marché qui avait déjà été prise en compte dans l'avenant N°1. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération prise en date du 25 septembre.

Traverse du bourg – marché de maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait approuvé en séance du 27 novembre dernier le cahier des charges relatif à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la rue centrale et avait autorisé Monsieur le Maire à lancer cet appel d'offres. Il présente les offres reçues en mairie et examinées en commission d'appel d'offres du 17 décembre.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise AB2R pour un montant de 5.35 % du montant des travaux et autorise Mr le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Vote des tarifs 2015 : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de remettre à jour les tarifs pour l'année 2015. Il présente les tarifs proposés :

LIBELLE	Tarifs 2015
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Restaurateurs de la commune	280.00 €
Restaurateurs hors commune	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	280.00 €
Repas privé hors commune	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	200.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Privé de la commune	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €
Assemblée générale de banque	350.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	100.00 €
Associations hors commune	150.00 €
Associations Communauté des communes	100.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	150.00 €
LOCATION SALLE DE LA VICAIRIE (chauffage compris) – Maximum 19 personnes (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Particuliers avec un maximum de 19 personnes	60.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €

Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	60.00 €

**LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – Maximum 50 personnes
(caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)**

Particuliers de la commune uniquement	80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles	100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles	120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	80.00 €

PRET DE MATERIEL

	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité (caution 100)	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières
	(caution 100 € sauf associations Communales)					
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	3.00 €	35.00 €
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	2.00 €	35.00 €
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres communes	20.00 €	5.00 €	Non	Non	4.00 €	40.00 €

BOULODROME

Privé apéritifs	70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)	50.00 €

TARIFS EAU POTABLE

Abonnement au service	52.00 €
Consommation : tranche de 1 à 150 m3	0.90 €
Consommation : tranche de 151 à 300 m3	0.90 €
Consommation : Tranche au-dessus de 301 m3	0.60 €
Participation aux frais de branchement au réseau	800.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement	200.00 €
Installation compteur d'eau avec déplacement	300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure	27.00 €

TARIFS ASSAINISSEMENT

Abonnement au service collectif	53.00 €
Le m3 d'eau résiduelle	1.00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface au plancher)	10.00 €
Frais de travaux de branchement jusqu'à 10 m de tranchée	1500.00 €
Frais de travaux de branchement le m linéaire supplémentaire	30.00 €
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	10.00 €/an

CANTINE SCOLAIRE

Le ticket pour un repas	3.20 €
-------------------------	--------

ESPACE CULTUREL

Adultes plein tarif	3.00 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur	2.00 €
Enfants de 10 à 18 ans	2.00 €
Enfants de moins de 10 ans	Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 10 ans)	Gratuité

PISCINE MUNICIPALE

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €		

GITE D'ETAPES – Maximum 50 personnes

La nuitée par personne	18.00 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)	15.00 €

TENNIS PLEIN AIR

Joueurs de la commune	3.80 €
Joueurs hors commune	5.30 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement famille de la commune	20.00 €
Abonnement famille hors commune	25.00 €
Abonnement adulte de la commune	15.00 €
Abonnement adulte hors commune	20.00 €
Abonnement enfant de la commune	3.00 €
Abonnement enfant hors commune	3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €

DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	4.00 € (avec un plafond de 20 €)

DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS

De 1 à 5	2.00 €
De 6 à 10	3.00 €
De 11 à 15	4.50 €
Plus de 16	6.00 €

DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €
--	--------

DROIT DE PLACE – Marché forain

Forains – prix de base minimum	2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €
Forfait VOLLE Primeur (par jour)	4.00 €
Forfait BEAUMEL Primeur (par jour)	6.00 €
Primeurs ou forains – Dimanche (par jour)	2.00 €
Forfait VARRAUD Fromager (pour l'année)	200.00 €
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas	200.00 €
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €

DROIT DE PLACE – Marché de Noël

Par emplacement	8.00 €
-----------------	--------

DROIT DE PLACE – Marché de producteurs

Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
--------------------------------------	---------

DROIT DE PLACE – Fête Foraine

Auto-tamponneuses CHABANON	125.00 €
Manège enfants ROSSI	55.00 €
Stand de tir BENONIE	15.00 €
Stand de tir ROSSI	30.00 €
Stand de jeux	17.00 €

Stand de frites	30.00 €
CIMETIERE	
Concession nouveau cimetière – collective – 50 ans	800.00 €
Concession nouveau cimetière – individuelle – 50 ans	400.00 €
Concession ancien cimetière – collective – 50 ans	600.00 €
Concession ancien cimetière – individuelle – 50 ans	300.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1585.00 €
Renouvellement concession collective – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession individuelle – 50 ans	400.00 €

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Augmentation du fonds de caisse de la régie Cantine : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de porter le montant du fonds de caisse de la régie de recettes de la cantine scolaire de 10 à 20 €. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter le fonds de caisse de la régie cantine à 20 euros.

Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 : Monsieur le Maire indique que comme toutes les années il y a lieu de déposer une demande de subvention au titre de la DETR. Il propose de demander une subvention pour les travaux de la tranche ferme de la rue centrale du Bourg.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention DETR pour les travaux de la tranche ferme de l'aménagement de la rue centrale pour un montant estimatif de travaux de 800 000 euros. La demande doit être déposée avant le 16 janvier 2015.

Convention pour la fourniture de repas scolaire : Mr le Maire présente le projet de convention proposé par le Conseil Général de Haute-Loire pour la fourniture des repas aux écoles primaires et maternelles. Il indique qu'une modification a été faite par rapport aux années précédentes, notamment sur la participation de la commune aux frais d'investissement de la cuisine du collège à hauteur du prorata du nombre d'élèves concernés.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention annuelle et autorise Mr le Maire à la signer.

Plan de formation territorialisé 2015 : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de valider le plan de formation des agents pour l'année 2015. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de formation 2015 présenté.

Remboursement des frais de déplacements aux agents : Mr le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour entériner le remboursement des frais de déplacements aux agents lorsqu'ils se rendent avec leur véhicule personnel à des formations ou pour l'achat de marchandises diverses, donc hors de leur lieu de travail. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements aux agents de la collectivité selon le barème en vigueur.

Questions diverses :

Remboursement du prêt – Pôle santé : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé lors d'une précédente séance du Conseil d'effectuer un remboursement anticipé et l'abandon de solde d'un prêt souscrit pour l'aménagement du Pôle Santé. Pour ce faire, un nouveau prêt a été contracté à un taux plus avantageux. Il présente le nouveau détail de remboursement arrêté à la date du 20 décembre et indique que le remboursement sera donc effectué.

Subvention agence de l'eau : Mr le Maire indique que la subvention restante pour les travaux d'assainissement de la Rue Henri Debard va être encaissée prochainement pour un montant de 23719.60 euros.

Locaux entreprise ASTEEC : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise ASTEEC, une vente aux enchères des biens mobiliers a été organisée par le liquidateur.

Le bâtiment est donc vide à ce jour et libre à la location. Il propose de mettre des annonces sur internet pour proposer ce bâtiment à la location au même tarif que précédemment, soit 600 €uros TTC.

Vente de terrain sectionnal à la Borie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de vente d'une partie de terrain sectionnal au lieu-dit La Borie. Il indique que l'avis des électeurs de la section a été demandé par voie d'élection le 13 décembre. Les électeurs ont émis un avis favorable à cette vente à l'unanimité.

Après délibération, et au vu de l'avis des électeurs de la section, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de cette partie de terrain sectionnal.

Courrier de demande de régularisation : Mr le Maire présente au Conseil un courrier d'un habitant du hameau de Meyzoux qui demande une régularisation de terrain. En effet, suite au passage récent d'un géomètre, il a été constaté que la voie communale passe en partie sur le terrain du propriétaire. Il est donc nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise de la voie communale par un échange de terrain. Un plan plus précis sera demandé auprès du géomètre afin de pouvoir lancer cette régularisation par acte administratif.

Dates Diverses :

- Concert de Noël le 21 décembre à 15 heures
- Feu de Noël le 24 décembre à 18 heures
- Vœux du personnel communal le 9 janvier à 18 heures
- Vœux des artisans – commerçants le 16 janvier à 19 heures
- Vœux de la population le dimanche 18 janvier à 11 heures
- Elections cantonales les 22 et 29 mars 2015

Prochain Conseil le jeudi 29 janvier 2015 à 20 heures.

Mr PANNEFIEU souhaiterait avoir des informations concernant le portage de repas à domicile. Mme MERCIER indique qu'une solution pourrait être trouvée avec l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille qui pourrait assurer la confection des repas du midi et du soir, ainsi que le portage à domicile. Il serait cependant indispensable que la commune prenne en charge l'acquisition des containers nécessaires au portage. Une demande de devis a donc été faite. Une réflexion est donc en cours, mais pour garantir la pérennité de l'opération, il convient d'en maîtriser tous les aspects. Aussi est-il préférable de monter un projet solide et durable avant de faire une quelconque proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.